

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GINETTE VIENNEAU	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 04 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Ginette		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant ma visite.
- L'aire de jeu intérieur offre une grande variété de jouets et jeu le tout est à la disposition des enfants.
- L'aire de jeu extérieur contient une quantité suffisante de jeu et jouet pour chaque enfant. Le matériel est approprié pour les âges des enfants.
- L'aire de repos est conforme.
- À mon arrivée, l'exploitante prépare les enfants pour aller à l'extérieur. Elle discute doucement avec les enfants. J'observe que l'éducatrice est à l'écoute des enfants.
- Les recommandations de santé publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 mai 2021

Date

original signé par
Ginette Vienneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mai 2021

Date